

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pôle métropolitain CAP AZUR

Samedi 25 mars - samedi 08 avril
Quinzaine nationale du compostage



À partir du 1^{er} janvier 2024, le tri des déchets alimentaires à la source va devenir obligatoire. En effet, la loi sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire du 10 février 2020 prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets à compter du 31 décembre 2023.

Afin de préparer dès maintenant cette transition, les 4 collectivités membres du Pôle métropolitain CAP AZUR en partenariat avec les deux syndicats de traitement des déchets compétents, le SMED et UNIVALOM, s'impliquent lors de la Quinzaine nationale du Compostage 2023 pour promouvoir auprès du grand public les enjeux et les nombreux atouts du compostage.



■ Plus de 80 000 tonnes de déchets ménagers en jeu par an

Les biodéchets représentent en moyenne un tiers des poubelles résiduelles des Français. A l'échelle des 422 000 habitants de CAP AZUR, cela équivaut à **80 000 tonnes de déchets ménagers par an qui pourraient être valorisées en compost** rien que pour les particuliers. Là réside tout l'intérêt du compostage dans la lutte contre la hausse de la production de déchets : **transformer nos déchets organiques en compost, un amendement organique naturel proche du terreau !**

Le compostage revêt ainsi un triple objectif :

1. Détourner les biodéchets du flux des ordures ménagères vers le recyclage et donc diminuer le coût de collecte et d'élimination des déchets en général,
2. Produire un engrais naturel pour le jardin, les jardinières ou le potager,
3. Limiter les apports de déchets végétaux en déchèterie qui entrent à hauteur d'un tiers dans les apports quotidiens du compost.

■ Le compostage domestique : un dispositif 100% gratuit

Pour inciter au déploiement de ces bonnes pratiques, depuis 2019 et à l'initiative du Pôle métropolitain CAP AZUR, **les 4 EPCI membres distribuent gratuitement des composteurs aux particuliers sous réserve du suivi préalable d'une formation pratique d'une heure.**

Un dispositif qui porte ses fruits puisque **depuis sa mise en place, avec à ce jour plusieurs milliers d'exemplaires distribués** (dont 650 en 2022). Dans le cadre de la Quinzaine nationale du compostage, CAP AZUR invite donc les foyers intéressés et qui disposent d'un jardin, **à se rapprocher de la collectivités dont ils dépendent** pour prendre connaissance des dates des prochaines formations et des modalités de retrait :

- > **Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins :**
collecte@cannespaysdelerins.fr - 04 89 82 20 22.
- > **Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse :**
collecte@paysdegrasse.fr - 0800 506 586 (N°gratuit).
- > **Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :**
www.univalom.fr/le-compostage/ - 04 93 65 48 07.
- > **Communauté de communes Alpes d'Azur :**
developpementdurable@alpesdazur.fr - 06 69 66 52 79.



■ Comment ça marche ?

À déposer sans modération

- Épluchures de fruits et légumes,
- Déchets de jardin (feuilles mortes...)
- Thé et marc de café
- Légumes coupés en morceaux
- Cartons/cartonnettes : essuie-tout et cartons sans imprimés,
- Coquilles d'œufs.

À déposer avec parcimonie

- Coques de fruits secs (noisettes, noix...),
- Tontes de gazon,
- Pain dur,
- Épluchures d'agrumes.

Ne pas déposer

- Viande, os, poisson,
- Mégots,
- Coquilles (moules, huîtres, crustacés)
- Les couches-culottes.

LES POINTS CLÉS

- Bien équilibrer et mélanger les matières vertes (herbe, feuilles, déchets de cuisine) et les matières brunes (feuilles mortes, bois taillé).
- Bien aérer en mélangeant les nouveaux déchets au compost existant.
- Veiller à une bonne humidité en aérant les déchets et en arrosant le compost s'il est trop sec.



■ PLPDMA : une volonté commune d'accélérer le compostage

En cohérence avec les objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance verte - Loi TECV - 2015 puis par la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire - Loi AGECE - 2020, les 4 EPCI de CAP AZUR ainsi que les deux syndicats de traitement SMED et UNIVALOM se sont engagés dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) respectif pour la période 2023-2027, dont l'une des priorités est d'accélérer la pratique du compostage.

Chaque territoire va ainsi décliner une politique de déploiement spécifique autour des axes du compostage individuel, du compostage collectif, de la collecte en apport volontaire ou en porte-à-porte des déchets alimentaires.



> Poursuite en 2023 de la distribution des composteurs individuels et collectifs par le biais du relais des mairies.

> Poursuite de la collecte séparée des déchets alimentaires sur les 3 communes de la Vallée de la Siagne.

> Poursuite en 2023 de la distribution des composteurs individuels et collectifs.

> Expérimentation de collecte au 2^{ème} semestre en point d'apport volontaire et points de regroupement.

> Poursuite en 2023 de la distribution des composteurs individuels et collectifs.

> Lancement d'une étude sur la collecte séparée des déchets alimentaires.

> Expérimentation de collecte en point d'apport volontaire et points de regroupement.

> Poursuite en 2023 de la distribution des composteurs individuels et collectifs.

> Volonté de diffuser jusqu'à 5000 composteurs par an sur le territoire des EPCI partenaires (CASA et CCAA).



> Poursuite du dispositif des familles «Zéro Déchet» avec dotation de 50 nouvelles familles en composteurs.

■ Composter en immeuble, au travail ou à l'école, c'est possible !

En immeuble : les 4 intercommunalités de CAP AZUR proposent des solutions adaptées à l'habitat collectif avec l'installation de composteurs en pieds d'immeuble. Quelques mètres carrés d'espaces verts et l'accord du syndic, via la signature d'une convention avec l'intercommunalité, suffisent pour bénéficier de la mise à disposition de l'équipement nécessaire.

Tout habitant d'un immeuble intéressé - locataire ou propriétaire - peut solliciter son intercommunalité pour étudier la faisabilité du projet. La collectivité installe alors la plateforme de compostage et encadre son fonctionnement avec la nomination d'un référent. **Depuis 2019, environ 180 sites de compostage collectif sont en fonction sur le territoire :**

En entreprise : sur le territoire des Agglomérations de Cannes Pays de Lérins, de Sophia Antipolis et du Pays de Grasse, les professionnels peuvent également faire bénéficier à leurs salariés de ce service dans leur structure. Depuis 2019, 21 entreprises se sont déjà lancées avec succès dans l'aventure.

A l'école : sur le territoire des 4 EPCI de CAP AZUR, plus d'une centaine d'établissements scolaires - de la maternelle au lycée - sont dotés en dispositifs de compostage.



■ En habitation collective, lombricompostez vos déchets !

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED), ainsi que l'Agglomération Cannes Pays de Lérins portent aussi une dynamique complémentaire autour du lombricompostage domestique, afin de permettre aux habitants résidant en habitation collective de valoriser leurs déchets alimentaires.

Le lombricompostage correspond à la digestion de nos déchets organiques sous la forme de compost par l'action des vers. Après quelques semaines d'utilisation, on obtient du lombricompost, un amendement qui enrichit la terre en étant directement assimilable par les végétaux, et du lombrithé, un engrais liquide et efficace à diluer pour l'arrosage des plantes. **A ce jour, près de 130 foyers ont bénéficié gratuitement d'un lombricomposteur remis à l'issue d'une formation pratique.**

> **Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse** : edd@paysdegrasse.fr - 04 97 05 22 58.

> **Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins** : collecte@cannespaysdelérins.fr - 04 89 82 20 22.

■ Distribution gratuite de compost dans les déchèteries CAP ZUR

Du samedi 25 mars au samedi 08 avril 2023, le SMED et UNIVALOM offrent à tous les titulaires d'une carte d'accès particulier au réseau des déchèteries CAP AZUR (SMED ou UNIVALOM) jusqu'à 30 litres de compost bio par usager. Un moyen ludique de récompenser les utilisateurs des déchèteries et de découvrir toutes les vertus de cet amendement naturel.

Liste des déchèteries participantes :

- Auribeau-sur-Siagne,
- Cannes,
- Grasse,
- Pégomas,
- Peymeinade,
- Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- Saint-Vallier-de-Thiery.

Adresses & horaires : www.smed.fr

- Cipières,
- Le Cannet,
- Mouans-Sartoux,
- Puget-Théniers,
- Roquefort-les-Pins,
- Valbonne Sophia-Antipolis.

Adresses & horaires : www.univalom.fr

Bon à savoir :

- Compost remis gratuitement,
- Quantité limitée à 30 litres par détenteur d'une carte d'accès,
- Contenant à prévoir par l'usager (cabas, seau, bidon...)
- Distribution dans la limite du stock disponible.



■ Déchets de jardins : 3 solutions sur le territoire CAP AZUR

Service de broyage à domicile « Broyez du vert ! » : en collaboration avec une association d'insertion, UNIVALOM propose aux particuliers de son territoire **les services d'un prestataire qui vient valoriser les branchages en broyat**, moyennant 80 €HT pour la première heure de prestation, puis 40 €HT par demi-heure supplémentaire (montant déductible des impôts). **Le broyat a de multiples vertus :** il peut être utilisé en paillage naturel, déposé aux pieds des plantes, où il protège les sols fragiles, limite la prolifération des plantes invasives et l'arrosage en réduisant l'évaporation de l'eau du sol. Mélangé au compost, il apporte un équilibre sec/humide et limite les mauvaises odeurs.



Contact par commune :

> Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Mouans-Sartoux, Théoule-sur-Mer :

Soli-cités - assistante.solicites@gmail.com - 04 93 60 46 62.

> Antibes, Biot, La Colle-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Le Rouret, Opio, Roquefort-les-Pins, Tourrettes-sur-Loup, Valbonne, Vallauris, Villeneuve-Loubet : AFPJR - commercial.chateauneuf@afpjr.org - 04 92 60 33 60.

Toutes les informations ici : www.univalom.fr/le-broyage/

Site internet www.boursouvert.org : depuis 2022, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et le SMED se mobilisent auprès des associations Compost'n Co et SCIC Tetris, pour promouvoir sur leur territoire respectif la nouvelle plateforme Bours'O Vert.

Bours'O Vert est **un site internet gratuit de petites annonces autour de l'économie circulaire des déchets verts en Région Sud PACA**, avec pour objectif de mettre en lien les producteurs de déchets végétaux et les jardiniers amateurs et/ou professionnels du même territoire. Un moyen simple et gratuit de faire don des matières végétales et naturelles non utilisées (broyat, paille, sciure, copeaux de bois, bois de chauffe, tailles d'arbustes, compost, fumier...), d'éviter le dépôt en déchèterie, et de récupérer une ressource 100% naturelle pour son jardin.

Jardinier particulier, professionnel des espaces verts, collectivité, agriculteur, plateforme de compostage, jardin partagé, centre équestre, Bours'O Vert est fait pour vous !

Dépôt en déchèterie : les habitants du territoire CAP AZUR bénéficient d'un réseau de 21 déchèteries porté par les syndicats du SMED et d'UNIVALOM, afin de valoriser une vingtaine de familles de déchets dont les végétaux.

Gratuit pour les particuliers à hauteur d'1,5 tonne par an et par foyer détenteur d'une carte d'accès, et payant pour les professionnels suivant une grille tarifaire, le réseau des déchèteries est réparti de manière homogène sur le territoire CAP AZUR :

> SMED :

Auribeau-sur-Siagne,
Cannes,
Grasse,
Pégomas,
Peymeinade,
Saint-Cézaire-sur-Siagne,
Saint-Vallier-de-Thiery,
Valderoure.

Contact :

contact@smed06.fr
04 22 10 65 47

> UNIVALOM :

Antibes Juan-les-Pins,
Bézaudun-les-Alpes,
Cipières,
La Colle-sur-Loup,
Le Cannet,
Mougins,
Mouans-Sartoux,
Puget-Théniers,
Roquestéron,
Roquefort-les-Pins,
Valberg,
Valbonne Sophia Antipolis,
Vallauris Golfe-Juan.

Contact :

contact@univalom.fr
04 93 65 48 07



Contact :

Julien BAESA
Service Communication

06 25 78 73 06
jbaesa@paysdegrasse.fr



Contact :

Marie-Agnès PORTERO
DGA Environnement,
Déchets, Energie

06 25 78 73 06
marie-agnes.portero@
cannespaysdelérins.fr



Contact :

Nathalie ROUBION
Service Communication

06 69 35 85 43
n.roubion@agglo-casa.fr



Contact :

Paul MATEUSIAK
Service Collecte des
déchets

06 69 66 52 79
mornegliemann@
alpesdazur.fr



Contact :

Elodie GRECO
Responsable Service
Prévention et
Valorisation

04 93 65 76 80
e.greco@univalom.fr



Contact :

Fabienne FREGA
Directrice

06 17 53 05 56
f.frega@smed06.fr